

Le 29 février 2016

Patrick Jéhannin  
24 rue Barthélémy Pocquet  
35000 – Rennes  
*patrick.jehannin@gmail.com*

à

Monsieur le Président  
du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine  
1, avenue de la Préfecture  
35042 – Rennes Cedex

Objet : accès aux comptes rendus des assemblées  
Ref : lettre suivie 1K01111768032

Monsieur le Président,

Je vous remercie très sincèrement d'avoir permis qu'une réponse soit enfin apportée ce 26 février 2016 à mes demandes des 5 décembre 2015, 20 décembre 2015 et 5 janvier 2016 de consultation du compte-rendu intégral de la session budgétaire de février 2015.

Et je ne peux que me réjouir d'en avoir reçu par courriel une version numérique qui m'a en définitive évité d'avoir à convenir d'un rendez-vous ainsi que d'effectuer un déplacement, m'apportant de surcroît un bien plus grand confort de lecture.

Malgré qu'elle soit tardive, cette réponse me convient d'autant mieux qu'elle comporte cette très intéressante déclaration de votre prédécesseur, que je fais mienne : *« certains des progrès technologiques récents permettent de disposer en temps réel de l'information. Ces évolutions condamnent à terme l'opacité et le secret qui de tout temps ont perpétué des ordres injustes »*.

Le responsable du service de l'Assemblée, des affaires juridiques et de la documentation m'indique simultanément qu'il s'agit du dernier compte rendu actuellement disponible et m'invite à reprendre contact avec lui par courriel vers la fin mars pour arrêter une date de consultation des comptes rendus suivants à l'Hôtel du Département.

Dans le droit fil de nos échanges, je vais lui indiquer que puisque les modalités de communication des documents administratifs sont au choix du demandeur et puisqu'il vient d'être démontré que cela est parfaitement possible, je souhaiterais plutôt qu'à l'avenir il veuille bien m'adresser ces comptes rendus dans leur version numérique comme il vient très aimablement de le faire.

J'en profite pour vous informer que, prenant appui sur les dispositions prévues pour la communication des documents administratifs, j'ai l'intention de solliciter désormais systématiquement les comptes rendus intégraux des débats en assemblée plénière, et qu'en vertu du principe de libre réutilisation des informations publiques, je me chargerai de les publier moi-même si le Département ne les publie pas sur son site internet.

Je suggère toutefois l'adoption de dispositions plus contemporaines.

En effet, vous n'ignorez pas que de très nombreuses collectivités territoriales, de toutes tailles et de toutes sensibilités, y compris dans ce département, diffusent aujourd'hui systématiquement leurs débats en direct avant de les mettre très rapidement à disposition en vidéo à la demande.

Vous n'ignorez certainement pas non plus que, dans l'attente de pouvoir y procéder, tout près de nous et tout récemment, la ville de Rennes par exemple avait fait le choix de publier les débats du Conseil municipal dans un format audio.

Il m'apparaît donc qu'il y a de nombreux moyens de témoigner sans réserve d'une volonté de transparence de l'institution, et - bien au-delà - de prouver sans conteste une réelle détermination des élus à impliquer les citoyens dans le débat public.

Le meilleur indicateur de la sincérité de l'institution me paraissant être la rapidité avec laquelle de telles propositions sont susceptibles d'être adoptées, je serai très attentif aux suites que vous voudrez bien donner à cette correspondance.

Dans l'attente, je vous renouvelle mes très sincères remerciements pour votre écoute et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Patrick Jéhannin

Copie pour information :

- Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux
- Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine